



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Acces des locaux

Question écrite n° 10097

#### Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite aux personnes handicapees des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public. En effet, le decret fixant les modalites d'application des dispositions relatives aux installations neuves ouvertes au public n'a toujours pas ete publie. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les raisons d'un tel retard dans la publication de ce texte qui a reçu un avis favorable du Conseil d'Etat et ses intentions sur ce dossier.

#### Texte de la réponse

Le decret no 94-86 du 26 janvier 1994 pris en application de la loi no 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinees a favoriser l'accessibilite, aux personnes handicapees, des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations accueillant du public, a ete publie au Journal officiel le 28 janvier 1994. Sa publication, s'inscrit dans un programme plus general relatif a l'accessibilite des installations aux personnes handicapees.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Morisset Jean-Marie](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 10097

**Rubrique :** Handicapes

**Ministère interrogé :** affaires sociales, santé et ville

**Ministère attributaire :** affaires sociales, santé et ville

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 janvier 1994, page 176

**Réponse publiée le :** 14 février 1994, page 736